



Université et société

Lorsqu'en 1425, le pape Martin V octroie à la ville de Louvain le privilège d'ouvrir une université dans ses murs, le renouveau urbain de l'Europe médiévale est à son apogée. À Bologne, Paris, Louvain, la société urbaine s'était structurée autour des corporations. Ces institutions inédites rompent radicalement avec la féodalité car elles permettent l'auto-organisation de professionnels. Ceux-ci contrôlent les apprentissages

de leurs métiers, régulent de manière relativement libre leur vie collective et fixent le prix de leurs produits et services. L'*Universitas* est d'abord une telle corporation, celle des maîtres et de leurs disciples, qui disposent du privilège de juridiction et pratiquent entre eux certaines formes de liberté (« académique ») et d'égalité (« collégiale »).



Avec la création de l'université et la construction d'un nouvel hôtel de ville et d'une nouvelle collégiale, Louvain est au faite de sa puissance communale médiévale au début du XV^e siècle.

Le triangle Université-État-Église

Cette université d'Ancien Régime est en rapport direct – mais aussi tendu – avec deux types de pouvoirs qui, depuis la réforme grégorienne (XI^e siècle), ont tendance à se différencier: le pouvoir séculier et le pouvoir ecclésiastique. Tout en cherchant son autonomie, elle dépend étroitement de l'un et l'autre. Ainsi se dessine, dès l'origine, un triangle État-Église-Université qui structure l'histoire de Louvain sur la longue durée. En six cents ans d'existence, des bouleversements historiques considérables vont remodeler les trois pointes du triangle.

Du côté du pouvoir séculier, le pouvoir du duc de Brabant fut progressivement limité, puis absorbé par la centralisation des États européens. L'*Universitas* eut à négocier avec les souverains espagnols et autrichiens, avec le Directoire français puis avec le roi de Hollande. En 1830, la Belgique est devenue un État constitutionnel respectueux de la liberté

d'enseignement. Louvain y gagne la place d'université libre et confessionnelle.

L'Ancien Régime est mort. Il n'est plus question de « corporation ». L'université se transforme en une institution de la nouvelle société civile. En 1835, les évêques sont à l'initiative du renouveau louvaniste. L'université s'intègre alors dans le vaste ensemble d'associations catholiques qui résistent avec vigueur à la sécularisation et à l'étatisation de la société belge. Elle est gouvernée et largement financée par l'Église. Elle participe aux grands affrontements qui opposent le monde catholique au monde libéral, et puis au monde socialiste.

Après la Seconde Guerre mondiale, la lutte atteint un niveau d'extrême intensité (dans la Question royale, et puis la Question scolaire), mais s'apaise progressivement à partir des années 1960. Porté par le *baby boom* et l'élan keynésien, l'État démo-social-chrétien d'après-guerre fait de l'accès aux études supérieures un moteur de la croissance. L'État prend une part croissante dans le financement de l'université et, en même temps, étend son pouvoir de régulation. C'est dans ce contexte qu'est réalisée la division de l'Université de Louvain et que sont fondés la cité universitaire de Louvain-la-Neuve et le site de Woluwe structuré autour de la médecine.

Les années 1980-1990 marquent l'arrêt de ce vaste mouvement. L'État social est fortement affaibli par l'inflation et par une crise budgétaire gigantesque qui le pousse dans l'endettement. Embarqué dans l'aventure du marché unique européen, il doit aussi s'adapter à des exigences croissantes de compétitivité tant en Europe qu'à l'extérieur du Vieux Continent. Dans ce contexte, l'université se transforme en



Vestiges de la première enceinte à Louvain, édifiée avec l'appui des ducs de Brabant au XII^e siècle



une organisation en quête de performance sur les deux marchés de l'enseignement et de la recherche scientifique.

Dans cette configuration contemporaine, quelles sont les problématiques nouvelles auxquelles est confrontée l'Université de Louvain aux trois pointes du triangle d'origine ? Les défis sont immenses, et appellent des réponses complexes.

Globalisation et fédéralisation

Commençons par la pointe *politique* de notre triangle, où la tension majeure du XXI^e siècle tient dans la difficile articulation entre les exigences de la globalisation et celles de la nouvelle logique fédérale qui s'impose à l'État belge.

D'un côté, à partir des années 1990, l'université doit s'adapter à une nouvelle poussée d'internationalisation. Le processus dit « de Bologne » a ouvert la voie

Journée d'accueil des étudiants internationaux. Ils représentent, en 2024, à peu près le cinquième des quarante mille étudiants de l'Université. Vingt-cinq pour cent du personnel enseignant et quarante pour cent du personnel scientifique sont aussi internationaux.

à une mobilité étudiante intra-européenne inédite. Cette concurrence a obligé toutes les universités à un *benchmarking* de leurs offres de formation. Du côté des chercheurs aussi, le marché s'est ouvert et suscite une concurrence forcenée. Les professeurs ne se recrutent plus dans le sérail, mais sur la scène européenne, voire mondiale. On assiste simultanément à une vertigineuse accélération de la circulation des messages, des idées, des images. Elle est due à la troisième révolution industrielle, celle de l'information, cette matière première de l'université. Comme la révolution de l'imprimerie au XV^e siècle, la digitalisation modifie le fonctionnement de l'espace public, transforme la communication scientifique et engage une mutation tous azimuts de la connaissance humaine.

D'un autre côté, le paysage politique a été bouleversé par la fédéralisation de la Belgique. En 1988, lors de la troisième réforme de l'État, les compétences en matière d'enseignement furent transférées du gouvernement national belge vers des niveaux de pouvoir régionaux. Après la scission, l'Université francophone de Louvain s'est donc retrouvée face à un nouveau système politique. Les rapports de force entre partis, les perspectives institutionnelles, les moyens budgétaires sortent chamboulés de ce *big bang* institutionnel. C'est à partir de cette nouvelle donne communautaire qu'elle a dû forger des stratégies pour faire face aux pressions de la globalisation des marchés et des communications.

David de la Croix le rappelle plus loin : la mobilité des personnes et des idées a toujours constitué le vecteur central de la vie universitaire. À la Renaissance, cette mobilité était facilitée par le statut de « corporation » de l'université, par l'usage universel du latin au sein de la caste des clercs et par le pouvoir englobant d'une Église qui transcendait les frontières politiques. Mais depuis le XIX^e siècle, ces facilités se sont effondrées. D'où la nécessité de nouvelles stratégies institutionnelles qui, nonobstant des infrastructures régionalisées, maintiennent vive l'ambition transnationale : alliances européennes, recrutements internationaux, programmes multilingues, cours en anglais... La digitalisation peut aider dans le processus, quoiqu'elle soit à double tranchant. Elle génère autant de pathologies qu'elle

offre d'avantages. Comme l'expliquent, dans l'entretien qui clôture cette partie, les recteurs Vincent Blondel (UCLouvain) et Luc Sels (KU Leuven), la transnationalisation demeure donc l'enjeu majeur des politiques des deux universités.

Cette globalisation appelle, au niveau local, des infrastructures institutionnelles solides. C'est pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles a enclenché, dès les années 1990, un vaste processus de restructuration de l'enseignement supérieur. D'un paysage très émietté, il s'agissait de faire un réseau solide, efficace et complet. Des fusions d'établissements étaient nécessaires. Dans ce jeu, Louvain était bien placée pour rassembler les établissements francophones de tradition catholique. Mais le pouvoir politique central de la jeune Fédération n'est pas uniquement composé de représentants politiques favorables à l'Université de Louvain. Aux yeux de certains, issus pour l'essentiel du monde de la laïcité organisée, le rassemblement des institutions de tradition catholique autour de la vieille *Alma Mater* n'allait pas de soi. Élaboré en 2015, un modèle de planification centralisée a même cherché à découper des « pôles » universitaires selon des frontières géographiques arbitraires, rendant impossibles les transversalités construites sur base associative.

Heureusement, l'Université de Louvain n'est pas une bureaucratie étatique. En ce début de XXI^e siècle, elle a retrouvé les impulsions associatives qui ont marqué toute son histoire. Elle a su résister, en hypermodernité, à l'inoxydable impérialisme des baronnies locales et aux pulsions



23 novembre 2010. Les étudiants de l'UCLouvain et de la KU Leuven se mobilisent pour montrer au monde politique, à travers une bataille d'oreillers, que l'interminable recherche d'un accord de gouvernement ne peut plus durer et que des décisions doivent être prises pour le refinancement des universités.

Les recteurs de la KU Leuven (à g.) et de l'UCLouvain (à dr.), devant le palais des Académies à Bruxelles, en avril 2018. En février 2024, les deux universités ont annoncé le lancement de la Leuven Louvain University Alliance, afin de poursuivre des projets communs, d'exceller en recherche et d'exercer un *leadership* inspirant.



centralisatrices de l'État (devenu régional et communautaire). Au terme d'un processus que décrivent ci-après six experts, l'université a finalement réussi à rassembler en une seule entité trois établissements académiques (l'Université de Louvain, les Facultés catholiques de Mons et l'Université Saint-Louis à Bruxelles) et plusieurs écoles supérieures (d'architecture, d'interprétariat et de traduction, de logopédie). Elle peut regarder l'avenir avec confiance. Elle dispose désormais de la masse critique pour faire face à la globalisation et défendre l'autonomie universitaire dans un monde fédéral et communautaire qui lui est moins que jamais favorable.

Les chantiers de l'égalité

Tournons-nous à présent vers la culture politique interne de l'université. La refondation de Louvain en 1834 se réalise dans un contexte sociétal totalement différent de celui dans lequel elle a été obligée de fermer ses portes, en 1797, sur ordre des occupants français. La culture de la liberté et de l'égalité a gagné les esprits, et parfois les cœurs, même dans les milieux catholiques. Certes, au sein de la hiérarchie ecclésiastique, de fortes résistances se manifestent encore, tout au long du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, contre l'humanisme démocratique, comme en témoigne le *Syllabus* romain (« concernant les principales erreurs de notre temps ») de 1869. Mais elles sont contrebalancées par la montée en puissance de la démocratie chrétienne, qui trouve

au sein de l'université des porte-parole importants. Une conscience égalitariste tend à se développer, et s'épanouit au XX^e siècle.

On peut distinguer assez nettement trois figures de l'égalité qui s'agrègent au fil du temps et transforment la culture politique interne de l'université.

La première figure concerne *l'accès aux études et l'égalité de traitement des étudiants*. L'université ancienne était patriarcale, blanche, réservée aux élites socio-politiques. Le passage à un régime égalitaire ne se réalisa donc pas sans difficulté. Les femmes n'ont eu accès à Louvain qu'en 1920 (mais dès les années 1880 à Bruxelles et à Liège). Les Congolais, pourtant déclarés « belges » en 1908, n'apparaissent pas au rôle avant les années 1950. Les situations de classe sont elles aussi décisives. Issus des « bons collèges », les enfants des classes supérieures ont un accès facilité à l'université, même s'il n'est pas automatique. Recruté au bout du parcours sur la base d'une thèse de doctorat, le corps professoral reproduit ces biais de sélection plus qu'il ne les corrige.

Une étape décisive fut franchie après la Seconde Guerre mondiale, lorsque l'État social finança un accès accru aux études supérieures. Les femmes bénéficièrent de cette expansion, non sans de vives luttes pour l'égalité de traitement. Comme les garçons, elles se profilent dans le secteur tertiaire de l'économie et s'inscrivent à l'université. À la même époque, des étudiants issus des ex-colonies européennes, et



Allocution d'Adélie Pirlot, présidente de l'Assemblée générale des étudiants (AGL) à la rentrée 2023. Les étudiants participent de plein droit aux institutions de l'université.

transformés en étudiants du « Monde en développement », accèdent aux auditoires. Et dans cet État keynésien et fordiste, quelques barrières de classe s'effritèrent pour une partie de la classe moyenne inférieure et une petite frange du monde populaire. Pour une partie de la population belge, l'université se transforma en ascenseur social. L'augmentation du nombre d'étudiants, significative dans les années 1960, témoigne donc d'une certaine égalisation de l'accès et du traitement des étudiants à l'université.

Cette nouvelle masse étudiante forme le terreau d'une deuxième revendication d'égalité, qui porte sur la *participation* des étudiants à la transmission des savoirs, de même qu'à l'organisation de la vie universitaire dans tous ses aspects. Les étudiants qui se politisent dans les années 1960-1970 ne réclament pas seulement la fin des discriminations, mais aussi une autre forme de transmission pédagogique. Ils s'en prennent à la « propriété de la chaire », obstacle à la circulation des savoirs et à l'actualisation des connaissances. Les « mandarins » sont conspués, des méthodes de pédagogie active revendiquées.

Face à ces revendications, Louvain n'était pas totalement démunie. D'un coup, resurgit du passé la mémoire d'un professeur oublié, Joseph Jacotot. Ce Français né à Dijon avait, dans les années 1820, été nommé professeur de littérature française à Louvain. Il était supposé enseigner la langue de Molière à des étudiants dont il ne comprenait pas les patois flamands. Qu'à cela ne tienne : incapable d'occuper

la posture du maître qui explique, il leur mettait dans les mains une édition bilingue du *Télémaque* de Fénelon, et les amenait à découvrir par eux-mêmes les structures syntactiques et lexicales du français. Telle était la « méthode Jacotot » : une maïeutique qui supposait l'intelligence des étudiants, et non le vide de leur cerveau. Publié en 1828, son manuel « d'enseignement universel » préfigure les pédagogies actives qui enflammeront les esprits au XX^e siècle et trouveront, à partir des années 1970, une incarnation durable dans les locaux de notre université.

Outre la question pédagogique, la question de la participation des étudiants aux organes internes de l'université a été mise sur la table. Des dispositifs de consultation, de concertation et de codécision ont vu le jour, qui associent les étudiants et les professeurs à différents échelons de l'organisation. Au Conseil académique, au Conseil social, au Conseil d'administration, la représentation étudiante est désormais coulée dans la Loi et le bronze des textes réglementaires de l'université, sans oublier les chercheurs et les membres du personnel administratif.

Troisième figure, *l'égalité dans la diversité* polarise toutes les énergies du début du XXI^e siècle. Le mot-clef n'est plus alors « discrimination » ou « participation », mais « reconnaissance ». Il s'agit en effet d'engager une politique de prise en compte des spécificités concrètes des différents acteurs de l'université. Comment intégrer mieux les femmes, c'est-à-dire faire droit à leurs besoins spécifiques, veiller à les protéger contre le harcèlement, garantir la parité des carrières nonobstant les maternités ? Comment

promouvoir le respect de la diversité sexuelle, lutter contre l'homophobie, reconnaître les personnes transgenres ? Comment tenir compte de la diversité des cultures portées par les étudiants étrangers et d'origine étrangère, diversifier le corps professoral, transformer les handicaps, souvent vécus négativement, en occasions positives de réaménagement des environnements de travail et de convivialité ? Sylvie Sarolea et Florence Degrave expliquent, dans leur contribution, comment l'Université de Louvain affronte à présent ce vaste chantier de l'inclusion. Il n'efface en aucune manière les deux figures précédentes de l'égalité. Au contraire, il les présuppose et les couronne, en portant encore plus loin l'exigence d'égalité.

La question de la catholicité

La troisième pointe de notre triangle ancre l'université dans le monde catholique. Il ne fait aucun doute que l'Université de Louvain a constitué, depuis sa fondation, un des centres intellectuels les plus importants du monde catholique. Elle a formé un des foyers brûlants de la grande scolastique, entre le XV^e et le XVIII^e siècles. À la Renaissance, elle a accueilli des intellectuels novateurs comme Érasme ou Juste Lipse. Au XVII^e siècle, elle a abrité des discours jansénistes, bêtes noires des jésuites, mais a quand même porté le drapeau de la Contre-Réforme. En 1879, le pape Léon XIII a voulu rétablir le thomisme (la pensée fondatrice des universités au XIII^e siècle)



Intercours à la Faculté de médecine,
dans le Grand auditoire Simonart à
Woluwe, en 2018

pour réconcilier la foi et la science, dans un siècle où elles semblaient absolument contradictoires. C'est à Louvain qu'il a tout naturellement voulu ancrer cette orientation qui permit la création d'un Institut de philosophie, sous la houlette de Désiré-Joseph Mercier, futur archevêque de Bruxelles-Malines. À la Faculté de droit, des professeurs tels que Jules Van den Heuvel, Victor Brants et Léon Dupriez créèrent l'École des sciences politiques et sociales dans les années 1890, prémisses des enseignements et des recherches du même nom qui firent rayonner Louvain au XX^e siècle.

Dans les années 1960, le Vatican a largement puisé dans la Faculté de théologie louvaniste les experts qui feront le concile Vatican II. À la même époque, dans cette même Faculté, la théologie de la libération



Adolphe Hebbelynck fut recteur de 1898 à 1909. Il se retira ensuite à la Bibliothèque vaticane afin de se consacrer entièrement aux études orientalistes, tout en défendant ardemment à Rome les positions progressistes de son université.

prenait corps dans le dialogue enflammé de sulfureux comploteurs tiers-mondistes comme François Houtart, Camilo Torres, Gustavo Gutiérrez ou Juan Luis Segundo. Ils participeront de manière décisive à la mutation de l'Église latino-américaine lors de la Conférence épiscopale de Medellin, en 1968.

Cette place exceptionnelle dans la pensée catholique n'a pas empêché Louvain de développer un savoir rationnel, débarrassé de tout dogmatisme. Un long chemin de doutes et de controverses a conduit notre institution à distinguer, et à articuler, la science et la foi. L'impulsion de l'aristotélisme du XIII^e siècle a été décisive. La philosophie de saint Thomas reconnaissait les pouvoirs de la raison naturelle, tout en réservant un domaine propre à la révélation. Au fil de ses « commentaires » et de ses « disputes », la scolastique développa un art du dialogue rationnel entre des systèmes de pensée différents.

Cependant, l'apparition de la science moderne, au XVII^e siècle, constitua un choc important. Fondée sur l'observation empirique et sur des formalismes mathématiques, elle représentait un défi intellectuel plus important que la physique aristotélicienne. Les découvertes de la biologie et la théorie de l'évolution ne se sont pas non plus imposées sans heurts en terres catholiques. Pourtant, Louvain a progressivement intégré ces connaissances nouvelles, et participa même activement à leur production. En sciences humaines aussi, la critique historique a rencontré quelques difficultés pour se réconcilier avec l'exégèse. La sociologie ou la psychologie ont dû vaincre de fortes réticences et spécifier leur statut épistémologique.

Il a donc fallu vaincre des résistances pour maintenir un projet de rencontre entre la foi et la science. Au bout du compte, l'esprit thomiste, réaffirmé par le pape Léon XIII, a prévalu sur le dogmatisme, favorisant le dialogue de la raison et de la foi. Au XX^e siècle, de grandes personnalités en témoignèrent, comme Alfred Cauchie et Paulin Ladeuze, qui introduisirent la critique historique dans l'histoire de l'Église ; Georges Lemaître, qui proposa l'hypothèse du *big bang* en cosmologie ; ou Jean Ladrière, grand spécialiste des formalismes mathématiques et auteur d'une impressionnante œuvre théologique.

Mais c'est également la mutation morale et juridique moderne qui a mis au défi la doctrine religieuse. Le statut du droit naturel a fait l'objet d'importants débats à Louvain, notamment entre Jean Dabin et Jacques Leclercq. Le personnalisme chrétien y a fait des émules, la question sociale a été mille fois débattue. Les droits de l'homme se sont durablement installés comme une référence incontournable de la doctrine et de la jurisprudence juridiques, sous la magistrature éclairée de Charles De Visscher et la plume militante de François Rigaux. Profitant de cet échange fécond entre catholicisme et démocratie, la démocratie chrétienne a trouvé au XX^e siècle à l'Université de Louvain un terrain d'élection. Présidents de son Conseil d'administration, des grands leaders ouvriers ou mutuellistes comme André Oleffe ou Jean Hallet laisseront, dans l'institution, une marque durable de progressisme et d'ouverture.

Voilà pour le passé. Mais en ce début du XXI^e siècle, la société belge est totalement sécularisée, en un triple sens. D'abord, les institutions publiques de l'État, de l'économie, de la science et de l'art se passent de la référence religieuse. En second lieu, le niveau de croyance en un Dieu transcendant, et dans son expression confessionnelle chrétienne, n'y cesse de diminuer. En troisième lieu, l'Église catholique est devenue une minorité religieuse au milieu d'autres. L'Islam et le protestantisme évangélique apparaissent, en 2025, comme des religions plus dynamiques que le catholicisme, en Belgique et dans le monde.

L'Université de Louvain doit-elle se mettre au diapason de sa propre société, et abandonner la référence au catholicisme ? Comme le relate le texte concernant « la troisième lettre de l'alphabet », le débat a eu lieu en 2008, à l'occasion des projets de fusion universitaire. Les arguments en faveur de l'abandon de la référence catholique sont nombreux. Mais les doutes à ce sujet ne le sont pas moins. Après tout, la sécularisation, si palpable en Europe de l'Ouest, l'est beaucoup moins dans d'autres régions du monde. Aux États-Unis, en Amérique latine, en Europe centrale et orientale, en Afrique, en Inde, modernité ne rime pas avec sécularité. Plutôt que de disparition du religieux, on doit parler de transformation. Le débat entre foi et raison continue d'être extrêmement pertinent. L'exemple de Louvain peut



Le Christ et la Vierge de Sagesse. En 1879, la Société générale des étudiants de Louvain affiche ses références sur son drapeau.

même s'avérer crucial face à des formes inquiétantes de religiosité qu'on voit surgir dans d'autres coins du monde, comme dans les pays musulmans ou dans certaines facultés de théologie nord-américaines, enclines à rejeter la science, et même la démocratie. La mission de Louvain n'est pas close. Il se pourrait même qu'elle ne fasse que commencer.